

Conditions de participation

Fête des Tuiles

- Votre association doit être grenobloise ou intervenir de manière régulière sur le territoire grenoblois
- Votre participation ne pourra pas faire l'objet d'une compensation financière, exception faite des contrats de cessions impliquant des artistes professionnels
- L'ensemble des animations proposées sont gratuites et en accès libre pour le public
- L'animation proposée doit pouvoir avoir lieu en plein air, sur les espaces aménagés des cours Jean Jaurès et Libération (Croisement Condorcet-Chorier jusqu'aux Alliés) et / ou du Parc Pompidou
- La répartition des associations sur les espaces sera fixée par l'équipe organisation dédiée à la Fête des tuiles au regard de l'aménagement technique et thématique global.
- Les horaires seront à respecter du début à la fin de l'événement. Il ne sera pas autorisé aux associations de s'installer, ni de désinstaller leur activité en dehors des horaires définies avec la Ville
- L'animation reste sous la responsabilité et la surveillance de la structure porteuse, sauf exception
- Toute promotion commerciale, vente, incitation à l'achat d'objets outre que la petite restauration (cas particuliers) est strictement interdite
- Les activités ne peuvent, en aucune façon, faire l'objet d'une quelconque discrimination, raciale, culte, genre...
- Le matériel mis à disposition par la Ville de Grenoble est sous votre responsabilité, il devra être assuré par vos soins du début de la mise à disposition jusqu'à sa restitution (présentation attestation de responsabilité civile)
 - Attention : concernant les chapiteaux, tentes, et structures, et sous réserve de la validation par la direction technique de l'évènement, il est impératif de prévoir le lestage des structures (aucun piquetage n'est accepté)
- Le projet doit répondre aux engagements de la démarche "événement éco-responsable"
- Protocole sanitaire : en fonction de l'évolution de la situation sanitaire due à la COVID-19, la Ville pourrait être amenée, en lien avec les consignes nationales, à mettre en œuvre un protocole strict et au pire, de procéder à l'annulation de l'évènement
- En fonction de l'espace, la disponibilité et la cohérence globale de l'évènement, la Ville de Grenoble s'autorise à procéder à une sélection des propositions

À noter :

La date de la Fête des Tuiles 2024 est déjà fixée !

Elle aura lieu le **samedi 8 juin 2024** et se prépare dès à présent.

Si pour une quelconque raison, une participation en 2023 vous semble compliquée ou impossible, mais que vous souhaitez participer malgré tout, n'hésitez pas à le mentionner dans le formulaire, afin que nos équipes se mettent en lien avec votre structure.

Sécurité

Dans le cadre de la Fête des Tuiles, les cours Jean Jaurès et de la Libération sont entièrement piétonnisés. Un dispositif spécifique de sécurité est mis en place.